

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 26 octobre 2018

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 septembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 septembre 2018.

Question n° 2

Concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- désigne l'entreprise CINEODE comme concessionnaire en charge de la gestion du cinéma Le Moderne pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,
- approuve le projet de contrat de Concession de Service Public,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,
- autorise l'inscription des crédits et des recettes correspondants au Budget Cinéma.

Question n° 3

Concession de service public pour la gestion du centre aqualudique Balnéor

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- désigne l'entreprise ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR comme concessionnaire en charge de la gestion du centre aqualudique Balnéor pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018,
- approuve le projet de contrat de Concession de Service Public,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,
- autorise l'inscription des crédits et des recettes correspondants au Budget Principal.

Question n° 4

Décision modificative budgétaire n°2 : budget principal de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Aurélie ALLART)

- valide cette modification budgétaire n°2.

Infos et débats

Question n° 1

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du vendredi 28 septembre 2018**

/

Question n° 2

Concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne

Michel MROZEK remarque que Cinéode fait un bon travail et que les Saint-Amandois en sont satisfaits. Il constate que les contrats ont été mieux négociés.

Gilbert AUBRUN annonce qu'en 2017, il y a eu 34 000 entrées, que c'est un bon chiffre montrant que le cinéma a beaucoup de succès. Il fait ressortir que les recettes couvrent 90% des dépenses, il reste donc 10% à la charge de la Ville. Il revient sur les 5 400 € que Cinéode verse comme redevance à la Ville.

Alain POUILLOU dit que, comme évoqué en commission des finances, le loyer payé par la Ville au propriétaire du bâtiment est modeste.

Jacques DEVOUCOUX précise qu'effectivement le montant du loyer payé par la Ville ne correspond pas à la redevance.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que le propriétaire est certain d'être payé et que la Ville lui garantit l'entretien du bâtiment. Par ailleurs, il précise l'intérêt de faire partie du réseau CINEODE : 9 films différents par semaine dont une sortie nationale, des avant-premières...

Frédéric BARRY, termine en confirmant que les avis sont très souvent positifs et qu'il est ravi que CINEODE soit reconduit.

Question n° 3

Concession de service public pour la gestion du centre aqualudique Balnéor

Gilbert AUBRUN, demande, en termes de plannings, si les scolaires hors Saint-Amand, qui ne seront pas prioritaires, seront tout de même accueillis.

Jacqueline CHAMPION répond par l'affirmative et précise que les scolaires d'Orval et du Châtelet notamment, y ont accès.

Gilbert AUBRUN ajoute que d'une manière générale, les piscines sont déficitaires et que c'est le cas pour Balnéor. Il espère un nouveau souffle avec le changement de délégataire. Il constate que le personnel sera conservé et que la subvention de la Ville varie peu par rapport à celle versée précédemment.

Thierry VINÇON, Maire, signale que la Ville a réussi à obtenir une offre comprenant des investissements.

Jacques DEVOUCOUX confirme l'augmentation de la redevance et insiste sur les 86 000 € d'investissements financés par le concessionnaire.

Thierry VINÇON, Maire, constate que l'équipe en place a été efficace et se réjouit du travail accompli car Balnéor est devenu une référence. Il remarque que Balnéor a 10 ans, que des investissements vont devenir nécessaires, d'où l'intérêt que le concessionnaire participe activement à la modernisation de l'outil.

Michel MROZEK demande si, pour les 5 années à venir, la Ville gardera son droit de veto sur les tarifs.

Thierry VINÇON, Maire, assure que la tarification sera validée lors des conseils municipaux. Par ailleurs, il ajoute que tout le monde est accueilli à Balnéor, des gens de Bourges et d'ailleurs, pas seulement des Saint-Amandois. Aussi, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un tarif commun aux Saint-Amandois et aux extérieurs.

Gilbert AUBRUN indique que, dans le bilan annuel de Vert Marine, le taux de fréquentation des adultes extérieurs à Saint-Amand-Montrond représente la majorité des entrées : sur les 40% d'entrées adultes, seulement 10% concernent des Saint-Amandois.

Gérard BOYER fait remarquer que la formule d'indexation de la subvention s'apparente plus à une formule chimique qu'à une équation mathématique. De plus, il préférerait que les réclamations soient adressées à un service et non pas à une personne en particulier car le contrat dure 5 ans et personne ne sait si les agents seront toujours là d'ici la fin du contrat.

Thierry VINÇON, Maire, confirme que le coefficient est arrêté par le Code des Marchés Publics. Il répond également que s'il y a des modifications à apporter au contrat, elles feront l'objet d'avenant.

Jacques DEVOUCOUX, précise que tous les candidats ont constaté que l'outil de travail, bien qu'il ait 10 ans, est en bon état de fonctionnement. Les investissements réalisés consisteront à revoir l'aménagement des locaux.

Alain POUILLOU confirme que le contrat a bien été négocié pour la partie investissements.

Thierry VINÇON, Maire, indique les points importants concernant la gestion de cet équipement :

- les contraintes environnementales et de qualité, à la fois au niveau de l'eau et pour l'amélioration de l'utilisation des différentes énergies ;
- la maintenance technique des équipements ;
- l'ouverture le dimanche ;
- la mise en place de tarifs « famille ».

Il salue à nouveau, le travail accompli pendant 10 ans par l'équipe en place.

Alain POUILLOU demande si le personnel sera conservé ou s'il y aura des exceptions, par exemple, pour le directeur du site.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il s'agit de négociation entre les deux entreprises. La plupart du temps le personnel est repris en totalité, sauf si les souhaits de salariés sont différents.

Gilbert AUBRUN constate que le concessionnaire doit fournir un compte de résultat mais que Vert Marine ne faisait pas référence au plan comptable, ce qui n'était pas toujours clair. Il souhaite que le nouveau concessionnaire y fasse référence.

Philippe MARME souhaite savoir si les partenaires extérieurs auxquels Vert Marine faisait appel (par exemple, pour les soins) seront toujours maintenus.

Thierry VINÇON, Maire, répond que c'est à l'appréciation du nouveau concessionnaire.

Question n° 4

Décision modificative budgétaire n°2 : budget principal de la Ville

Gilbert AUBRUN indique que le chiffre n'était pas connu, lors de la décision modificative n°1, sinon il aurait pu être affecté directement sur l'article concernant les « subventions aux fermiers et concessionnaires ».

Thierry VINÇON, Maire, acquiesce.

Fin de la séance à : 19h50